

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 : Dénomination et adresse de la société

Fortuna Silver Mines Inc. (« **Fortuna** »)
200 Burrard Street, Suite 650
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3L6

Rubrique 2 : Date du changement important

Le 23 janvier 2017.

Rubrique 3 : Communiqué

Un communiqué annonçant le changement important a été diffusé le 23 janvier 2017 par l'entremise de Marketwired et une copie de celui-ci a été déposée sous le profil de Fortuna sur SEDAR.

Rubrique 4 : Résumé du changement important

Le 23 janvier 2017, Fortuna a conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes, codirigé par Raymond James Ltée, BMO Marchés des capitaux et Scotia Capitaux Inc. (collectivement, les « **preneurs fermes** »), aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par prise ferme, 10 325 000 actions ordinaires de Fortuna (les « **actions ordinaires** ») au prix de 6,30 \$ US l'action ordinaire, pour un produit brut total d'environ 65,0 M\$ US (le « **placement** »). Fortuna a également accordé aux preneurs fermes une option de surallocation (l'« **option de surallocation** ») visant l'achat d'au plus 1 548 750 actions ordinaires supplémentaires. L'option de surallocation pourra être exercée pendant 30 jours après la clôture du placement.

Rubrique 5 : Description circonstanciée du changement important

Le 23 janvier 2017, Fortuna a conclu une convention avec les preneurs fermes, aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par prise ferme, 10 325 000 actions ordinaires au prix de 6,30 \$ US l'action ordinaire, pour un produit brut total d'environ 65,0 M\$ US. Fortuna a également accordé aux preneurs fermes l'option de surallocation visant l'achat d'au plus 1 548 750 actions ordinaires supplémentaires. L'option de surallocation pourra être exercée pendant 30 jours après la clôture du placement.

Fortuna a déposé un prospectus simplifié provisoire daté du 23 janvier 2017 (le « **prospectus provisoire** ») auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province du Canada. Le prospectus provisoire sera également déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis dans le cadre d'une déclaration d'enregistrement sur formulaire F-10 conformément au régime d'information multinational établi entre le Canada et les États-Unis.

Fortuna entend affecter le produit net du placement aux besoins généraux du fonds de roulement.

La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 9 février 2017, sous réserve des conditions de clôture usuelles et de l'obtention de toutes les approbations requises, y compris celles de la Bourse de Toronto et de la New York Stock Exchange.

Rubrique 6 : Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 : Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 : Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jorge Ganoza, président et chef de la direction, au 604-484-4085.

Rubrique 9 : Date de la déclaration

Le 27 janvier 2017.